

# ECORENOVE – CARENE

## Embellissement et coloration des façades



### Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE

Anne HEOUARI

Direction Habitat et Logement  
4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305  
44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex  
Tel : 02 51 76 10 00  
[amelioration-habitat@agglo-carene.fr](mailto:amelioration-habitat@agglo-carene.fr)

#### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un nouveau dispositif d'incitation au ravalement des façades a été adopté par le Conseil communautaire en 2015. Il différencie les façades des centres urbains qui participent à l'attractivité des centres-villes et les façades en « diffus » qui participent de la qualité du patrimoine résidentiel. Ces dernières bénéficient d'aides sous condition de ressources.

La CARENE apporte un soutien en termes d'ingénierie (architecte-conseil, aide au montage des dossiers) et apporte des aides aux propriétaires occupants ou bailleurs dès lors que l'intervention suit les préconisations établies gratuitement par un architecte coloriste sur la base d'une charte de coloration des façades.

#### TYPE D'AIDE

Subventions / prime / conseil gratuit.

#### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

CARENE.

#### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs

#### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Obligation de respecter le conseil en coloration mis en place dans le cadre du programme d'intérêt général. Concerne les propriétaires sous plafond de ressources « ANAH » en dehors des périmètres de centres-villes définis par chacune des communes.

#### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Embellissement « peinture » : subvention égale à 25 % du montant des travaux d'embellissement HT, plafonnée à 2 000 € de travaux par logement.
- Travaux d'enduit ou de restauration des façades : subvention égale à 25 % du montant des travaux de restauration HT, plafonnée à 3 500 € de travaux par logement.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2022 : enveloppe CARENE prévisionnelle de 120 000 € (conseils et travaux pour logements individuels et immeubles en copropriété).

